

# GRILLE DE COTATION DES RISQUES

L'estimation du risque ne peut se faire qu'en évaluant l'ampleur d'un éventuel dommage en fonction de deux critères :

- F LA GRAVITE DU DOMMAGE
- F LA PROBABILITE QUE CELUI-CI SURVIENNE

Pour cela, nous pouvons nous aider d'une échelle de cotation, qui permettra d'estimer le niveau de risque.

Niveau de probabilité	Echelle	Commentaires
1	Improbable	Peu vraisemblable ou jamais rencontré
2	Rare	Pouvant survenir une fois sur le lieu du travail
3	Possible	Pouvant se produire une fois par an sur le lieu du travail
4	Inévitable	Pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu du travail

Niveau de gravité	Echelle	Commentaires
1	Négligeable	Pas ou peu de dommages
2	Significatif	Dommages faibles, sans arrêt de travail
3	Sérieux	Dommages réversibles, entraînant souvent des arrêts de travail
4	Majeur	Dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle-décès)

Ensuite, en croisant ces données, nous obtiendrons une cotation qui nous aidera à donner une priorité de mise en oeuvre dans le plan d'actions correctives annuel.

## Gravité du dommage

		Gravité du dommage			
		1	2	3	4
Probabilité d'occurrence	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

Risque tolérable

Risque modéré

Risque substantiel

Risque intolérable

Le risque est réduit au niveau le plus bas

Le risque doit être réduit : pas d'urgence dans les travaux

Le risque doit être réduit ou supprimé : action urgente

Toute activité engendrant de tels risques doit être interrompue